

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal légalement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Vincent GUILLON, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aélyls CATTÀ, Arnaud BROSSET, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Claire GEAY, Daniel DER HAROUTIOUNIAN, Arnaud LANSELLE, Alexandre MEHEUST, Louis-Joseph FOURNIER, Aurélien MEHEUST, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Laure COTTIN a donné pouvoir à Vincent GUILLON
Pauline BILLAUDEL a donné pouvoir à Olivier LEBRUN
Isabelle COQUELLE-RICQ a donné pouvoir à Philippe GEVREY
Camille FAULQUE a donné pouvoir à Louis LE PIVAIN
Antoine BRELIER – MURRY a donné pouvoir à Patrick OMHOVERE
Benoît FLORENCE a donné pouvoir à Suzanne EGAL

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Est désigné comme secrétaire de séance : Daniel DER HAROUTIOUNIAN

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024 :

LE CONSEIL APPROUVE A L'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024.

1) OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2025

Mr ISSAKIDIS : « Mr le Maire et vous tous, mes chers Collègues, j'ai trouvé qu'il y avait quelque chose de voltairien à cette délibération. Je ne sais pas si cela vous rappelle des lectures : Micromégas. Vous vous souvenez de Micromégas, ce personnage extravagant qui navigue entre deux infinis ?

Je me disais : pendant que l'Assemblée est en train de voter une loi spéciale pour autoriser certaines dépenses à partir de janvier, nous, finalement, nous allons faire la même chose à notre échelle et nous le faisons depuis très longtemps. Peut-être aurions-nous pu donner cet exemple à l'Etat ?

Il faut toujours amener un peu de poésie dans les sujets, même les plus austères, cela permet de mieux les supporter.

Il nous est proposé de libérer, par anticipation, 25 % du budget sur la base de l'actualisation des chiffres qui vous sont donnés. Ce n'est pas extrêmement lisible dans ses libellés de chapitres parce que c'est un référentiel comptable qui n'est pas toujours parlant pour tout le monde. Par exemple, les immobilisations corporelles représentent une somme d'argent à libérer pour le service Bâtiment pour finaliser ou avancer sur un certain nombre

de projets. Les Dotations, fonds divers et réserve » sont essentiellement des remboursements à hauteur de 232 000 € correspondant à des trop-perçus de taxe d'aménagement.

Les immobilisations en cours sont des projets liés à des travaux de voirie.

Au bilan, le chiffre de 31 356 971 € est à la fois la somme du budget primitif auquel s'ajoute le budget supplémentaire, la décision modificative 2024 et par anticipation, le résultat de clôture de l'investissement de 2024.

Si on en prend 25 % des investissements, on obtient le chiffre qui vous est proposé : 7 839 000 €. »

Mr LEBRUN : « Cette procédure nous permet d'engager un certain nombre de dépenses en 2025 pour financer nos investissements qui sont déjà, pour la plupart, démarrés ».

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, tel que présenté ci-après :

Chapitre voté	Libellé du chapitre	BP+BS+DM 2024	Ouverture anticipée du BP 2025 (25 %)
10	Dotation, fonds divers et réserves	232 000,00	58 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	35 000,00	8 750,00
20	Immobilisations incorporelles	4 745 621,47	1 186 405,37
204	Subventions d'équipement versées	1 895 000,00	473 750,00
21	Immobilisations corporelles	6 717 800,00	1 679 450,00
23	Immobilisation en cours	6 901 550,00	1 725 387,50
2301	Construction La Forge	1 200 000,00	300 000,00
2302	Réaménagement quartier Village	2 200 000,00	550 000,00
2101	Rénovation gymnase Prés-aux-Bois	7 430 000,00	1 857 500,00
27	Autres immobilisations financières	-	-
	TOTAL	31 356 971,47	7 839 242,87

2) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL, STADE DES BERTISETTES

Mme PILICHIEWICZ : « Mr le Maire, mes chers Collègues, le stade des Bertisettes nécessite actuellement des travaux de sécurisation afin de le rendre homologable au classement général pour notre section football de l'USMV et pouvoir continuer à organiser les matchs à domicile lors des championnats.

Ces travaux consistent à déplacer le grillage de protection qui est derrière les buts et ses poteaux à 2,50 m de la ligne et à reprendre la bande de gazon synthétique pour un coût de 59 495 € HT.

Suite à un échange entre Mr le Maire et le bureau de l'USMV, le bureau de l'USMV a accordé une aide financière pour financer ces travaux qui n'étaient pas prévus dans le budget de la Ville.

Nous remercions les membres du Conseil d'Administration qui ont voté majoritairement pour une somme de 30 000 € versée à la Ville pour cette opération.

La Fédération Française de Football, par l'intermédiaire de son fonds d'aide au foot amateur, propose également une aide financière de 5 000 € HT soit 8,40 % du coût total.

Comme vous avez pu le remarquer, les travaux ont déjà débuté et ils seront finis au plus tard le 20 décembre, hormis la partie gazon qui ne pourra se faire qu'avec les beaux jours.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à solliciter une subvention de 5 000 € auprès de la Fédération de Football pour les travaux de sécurisation du stade des Bertisettes. »

Mme SÜBERKRÜB : « Mr le Maire, mes chers Collègues, nous soutenons la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour les travaux de sécurisation du stade des Bertisettes. Toutefois, lors du prochain renouvellement du gazon synthétique qui a, a priori, une durée de vie de 10 à 15 ans, il faudrait se poser la question de remettre plutôt du gazon naturel.

En effet, le gazon naturel est plus respectueux de l'environnement et neutre en carbone et capte le CO2, les poussières, les saletés de l'air et produit de l'oxygène. Il reste plus frais que le gazon synthétique en été ce qui le rend plus agréable à jouer pendant les mois d'été.

En outre, les petites billes synthétiques sont souvent emportées dans les chaussures puis disséminées en ville. De plus, de nombreuses études relatent que d'éventuels dangers sur la santé sont dus aux composants chimiques présents dans les gazons synthétiques.

Enfin, le recyclage du gazon synthétique a un coût conséquent. Ainsi, pour toutes ces raisons, il serait judicieux, lorsque le gazon artificiel devra être renouvelé, de se poser la question de son remplacement par du gazon naturel. »

Mr LEBRUN : « Je pense qu'on se posera la question ultérieurement. Effectivement, les gazons synthétiques avec des billes en caoutchouc sont désormais interdits et on ne pourra pas le renouveler avec ce type de stabilisateur. S'agissant du gazon naturel, peu de mes collègues élus en remettent sur leur stade de foot, sans revenir pour autant au stabilisé.

Pour l'instant, le gazon tient bon, car il est entretenu et nous n'ouvrons pas le stade de façon permanente, - ce que peuvent regretter certains Viroflaysiens-. Nous savons que, en l'ouvrant de façon permanente, on multiplie les risques de dégâts occasionnés. Nous avons déjà eu cela par le passé.

Par cette délibération, nous évoquons la clôture que l'on décale de 25 cm pour un montant de 71 000 € TTC !

Je tiens à rappeler une chose : nous avons reçu le 28 août un courrier de la Fédération Française de Football sur la question de son homologation de ce stade qui nous annonçait qu'il n'était plus possible de faire des compétitions à partir de début septembre !

Vous voyez un petit peu le sujet... Nous avons décidé très rapidement de ce qu'on pouvait faire et nous avons réussi à obtenir une dérogation pour continuer à jouer jusqu'au 31 décembre en attendant que les travaux soient réalisés. ».

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DÉCIDE de solliciter l'aide financière de la Fédération Française de Football à hauteur de 5 000 € pour contribuer au financement des travaux de sécurisation du stade des Bertisettes.

3) SUBVENTION CLASSES D'ENVIRONNEMENT : VERSEMENT D'UNE AVANCE AUX COOPÉRATIVES DES ÉCOLES

Mme TESTON : « Mr le Maire et vous tous, mes chers collègues, depuis 2024, au début de l'année, et conformément à notre engagement, la Ville octroie une subvention aux écoles élémentaires pour participer aux classes d'environnement. Le montant maximal par école élémentaire est de 10 000 €, soit 30 000 € pour l'ensemble des écoles avec des critères : pour un séjour de cinq jours, le montant est de 2 000 €, pour quatre jours de 1 500 € et pour trois jours de 1 000 €.

Pour l'année scolaire 2023-2024, six classes élémentaires ont bénéficié de notre subvention. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous allouons cette subvention non seulement aux écoles élémentaires, mais aussi aux maternelles. Le montant sera de 5 000 € pour chaque école maternelle et les critères seront les mêmes avec en plus la possibilité de faire un séjour de deux jours avec une nuitée (montant égal à 700 €).

Pour l'instant, huit classes élémentaires et deux classes maternelles ont proposé des classes de découverte. La subvention sera versée en totalité avant le départ du séjour sur présentation des justificatifs, du devis signé et de la confirmation du départ. En effet, allouer la subvention après le séjour sur facture acquittée met en difficulté les coopératives qui doivent opérer des avances de trésorerie.

Si le projet ne se réalise pas, la coopérative s'engage à reverser la subvention et les frais d'annulation ne seront pas pris en charge par la Ville. »

Mme EGAL : « Mr le Maire, mes chers Collègues, comme vous le savez, le groupe Cités a toujours été favorable à ce que la Ville subventionne les classes d'environnement.

C'est avec plaisir que nous constatons que le montant total subventionné passe d'un plafond de 30 000 € à 45 000 € en incluant désormais les classes de maternelles. Néanmoins, ce plafond reste inférieur au montant d'avant 2014 qui était, sauf erreur, de 50 000 € pour l'ensemble des classes élémentaires. Nous rappelons que ces

classes d'environnement permettent, au-delà des aspects pédagogiques, aux enfants de partager une expérience commune et que cela participe au vivre ensemble que la Ville promeut par ailleurs par des animations spécifiques. Nous voterons bien évidemment cette délibération. »

Mr LEBRUN : « Merci de nous soutenir dans cette démarche conjointe. »

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DÉCIDE d'octroyer pour l'année 2024-2025 une subvention dans les établissements scolaires à raison de 5000 € maximum pour chaque école maternelle et de 10 000 € maximum pour chaque école élémentaire.

DÉCIDE de verser 100 % de la subvention sur présentation des pièces justificatives : devis accepté, confirmation de départ.

DIT que les crédits seront pris sur le budget 2024, chapitre 65, compte 65748

DIT qu'en cas de non réalisation du projet, la subvention sera restituée à la Ville et que les frais d'annulation ne seront pas pris en charge par la Ville.

4) AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE LAMARTINE

Mr LE PIVAIN : « Mr le Maire, chers collègues. Le projet de réhabilitation de l'école maternelle Lamartine a un objectif énergétique et fonctionnel. Il s'agit essentiellement d'une rénovation visant à améliorer l'isolation du bâtiment et le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite dans leur ensemble.

Les objectifs et travaux associés sont les suivants : rendre accessible l'ensemble des espaces aux personnes à mobilité réduite avec la création d'un ascenseur ; lever les réserves restantes selon le rapport d'accessibilité ;

Il y a aussi un aspect d'amélioration de l'isolation thermique avec l'isolation de la toiture en terrasse : isolation du plancher haut et remplacement des menuiseries énergivores par du double-vitrage performant. Il y aura éventuellement l'utilisation de matériaux biosourcés.

Un point concerne la rénovation de la toiture avec la reprise de l'ensemble de l'étanchéité des toitures et l'amélioration et la sécurisation de l'accès aux toitures.

Ensuite, il convient aussi de développer la production d'énergie renouvelable avec des travaux préparatoires pour l'accueil d'une future installation photovoltaïque.

Enfin, il y a une mise en conformité avec le décret tertiaire : mise en place de compteurs et d'automates pour pouvoir superviser les installations techniques.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 800 000 € TTC, toutes dépenses confondues pour 2025.

Deux enveloppes complémentaires de 100 000 € TTC chacune sont prévues pour 2026 et 2027 pour la reprise des peintures dans les classes et couloirs, soit un total de 1 000 000 €.

Il vous est proposé, mes chers Collègues, d'autoriser Mr le Maire à déposer un permis de construire pour la réhabilitation de l'école maternelle Lamartine et de solliciter tout organisme pour toute subvention au plus fort taux. »

Mr LANSELLE : « Mr le Maire, mes chers Collègues, le groupe VCV, dans le cadre de cette rénovation globale qui est à saluer dans son ensemble, souhaite particulièrement mettre en relief la décision d'expérimenter la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments municipaux. En effet, si nous sommes pour le développement des sources d'énergie durable, l'implantation sur des friches naturelles nous semble tout sauf cohérente.

La valorisation, lorsque cela est possible, des toits des bâtiments nous semblent une alternative beaucoup plus vertueuse. Dans cette optique et comme échangé en commission, notre groupe soutient la mise en place la plus large possible de ces panneaux tout en respectant, bien entendu, les impératifs qui seront dictés par les architectes de Bâtiments de France et les contraintes économiques que supporte la Ville. »

Mr LEBRUN : « Et j'ajouterais les éventuelles contraintes techniques. Il faut aussi que les toitures soient en mesure de supporter les panneaux photovoltaïques. »

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire, ainsi que tous documents ou modificatifs nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme, pour l'opération de réhabilitation de l'école maternelle Lamartine.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout organisme pour obtenir une subvention au plus fort taux.

5) AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'UN PORTAIL AU PARC BON REPOS

Mr OLIER : « Mr le Maire. Mes chers Collègues, vous connaissez tous le chantier Quadral qui est en train de se terminer dans le haut de l'ancien parc de Bon Repos.

La mise en œuvre de ce chantier a nécessité de déposer le portail qui préexistait en haut du parc de Bon Repos. Nous avons choisi de repositionner ce portail à l'identique, dans le bas de Bon Repos pour donner l'accès au parc tel qu'il est aujourd'hui et faire en même temps une entrée de ville sympathique au niveau du carrefour de la rue du cordon et de l'avenue de Versailles jusqu'à la place de la Fête.

Nous vous proposons d'autoriser Mr le Maire à déposer cette déclaration de travaux. »

Mr LEBRUN : « Cette installation est prise en charge contractuellement par le promoteur Quadral. »

Mme EGAL : « Mr le Maire, mes chers Collègues, en commission, Mr BERNICOT nous a confirmé qu'on allait aussi, au-delà de l'installation de cette grille, ouvrir un accès sur le côté de la rue, en haut. »

Mr OLIER : « L'avenue de Versailles. »

Mme EGAL : « C'était un accès qu'on avait souhaité pour permettre aux personnes, notamment les personnes qui sont hébergées à l'EHPAD de La Source, d'avoir un accès plus rapide au parc, étant donné que l'établissement de la Source ne comporte aucun espace vert. Mr BERNICOT nous a dit que c'était déjà bien engagé puisqu'il y a un permis de construire qui a été déposé. Je souhaiterais évidemment que ce projet permette un accès à l'ensemble du parc pour les personnes à mobilité réduite. Je vous remercie pour votre réponse. »

Mr LEBRUN : « Il n'y a pas de permis de construire déposé pour cet accès secondaire, je ne pense pas. Vous m'auriez autorisé à le faire s'il y avait eu un permis de construire à faire. Simplement, c'est quelque chose que nous avons intégré. Au départ, nous voulions mettre ce portail en haut sur l'accès secondaire. Nous nous sommes dit ensuite qu'il était préférable de le mettre en bas en guise d'entrée de ville, de parc et que l'on ferait une entrée entre plus modeste sur le haut de Bon Repos.

Il y a quelques sujets de dénivelé qui sont à intégrer, qui ne sont pas si simples parce qu'on est un peu en hauteur par rapport au parc, à cet endroit-là, et le traitement du dénivelé nécessite des études un peu plus approfondies. Mais, effectivement, c'est bien l'idée d'avoir un accès au parc, à cet endroit-là, juste après le chantier Quadral. »

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable, ainsi que tous documents ou modificatifs nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme, pour l'installation d'un portail au parc de Bon Repos.

6) SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE, VERSAILLES GRAND PARC ET LES BAILLEURS SOCIAUX POUR LA GESTION EN FLUX DU CONTINGENT DE LOGEMENTS COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

Mr VENNIN : « Mr le Maire, chers Collègues, la présente délibération qui est portée à votre connaissance et pour avis concerne effectivement la signature d'une convention pour la gestion en flux du contingent de logements

communal et intercommunal. En l'espèce, il s'agit de conventions séparées qui seront signées entre trois parties : la Commune de Viroflay, Versailles Grand Parc et chacun des bailleurs sociaux qui sont présents sur le territoire de la commune. La loi ELAN de novembre 2018 a modifié en effet les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux pour passer d'une logique de gestion de stock des logements réservés à une logique de droit des flux d'attribution. L'intention qui est poursuivie par le législateur est d'optimiser la location des logements vacants. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Aujourd'hui, nous avons, sur le territoire de la commune de Viroflay, 1 339 logements locatifs sociaux qui sont donc gérés par différents bailleurs sociaux et la Ville de Viroflay est réservataire de 277 d'entre eux du fait des garanties d'emprunt qu'elle a octroyé aux bailleurs sociaux lors de la construction de ces logements. La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, de son côté, est réservataire de 25 logements sociaux et a délégué à la Commune de Viroflay la gestion de ces logements. Ces logements, aujourd'hui, sont identifiés : à chaque vacance, il appartient au réservataire, la Ville de Viroflay en l'occurrence, de proposer un nouvel occupant. Dorénavant, avec ces conventions, une fois qu'elles seront signées sur la base d'un taux de vacance annuelle qui a été calculé à 6,7 % par an – le turnover naturel des occupants des logements sociaux – et en rajoutant les mises en service annuelles des nouvelles constructions, chaque convention tripartite qui sera signée avec chacun des bailleurs sociaux suite au vote de la présente délibération précisera les modalités pratiques d'attribution de ces logements. La Ville spécifie dans chaque convention les besoins de sa population en termes de taille de logement, en termes de type de financement : PLAI, PLUS, PLI, etc. En fonction de la vacance des logements, le bailleur social s'engage à ajuster au mieux l'adéquation entre besoin et offre en veillant, sur la durée des trois ans que dure la convention, à ce que soit garanti le respect du quota du droit d'attribution auquel a droit la Commune. Il nous est proposé d'approuver les termes de cette convention type et d'autoriser Mr le Maire, ensuite, ou son représentant, à signer les conventions séparées avec chacun des bailleurs sociaux. Je vous remercie pour votre attention. »

Mr LEBRUN : « Alors là, vous venez d'assister à un exploit parce que Monsieur VENNIN a rendu compréhensible une réforme qui ne l'est pas.

Je peux vous dire qu'au niveau de Versailles Grand Parc, les maires ont passé de nombreuses heures à essayer de comprendre pour essayer de rédiger une convention qui soit à peu près acceptable, sachant que l'on n'a strictement aucune garantie sur le fait que les flux soient bien respectés et que l'État ne soit pas celui qui prendra la majeure partie des attributions dans les années à venir.

Je pense que c'est l'idée de la loi d'ailleurs.

Nous serons attentifs à pouvoir continuer de bénéficier de certaines attributions pour pouvoir loger des Viroflaysiens que nous connaissons déjà.»

Mme SÜBERKRÜB : « Nous votons cette convention tripartite pour la gestion en flux du contingent de logements communal et intercommunal. Nous espérons que la Ville se verra attribuer, grâce à cette modification, des logements sociaux qui répondent mieux aux demandes des bénéficiaires, c'est-à-dire des logements T2, T3, T4 et T5 en PLAI, vu que 50 % de nos demandes de logements concernent des logements PLAI.

Pourriez-vous nous transmettre, s'il vous plaît, chaque année, une fois que tous les calculs seront faits avec les bailleurs, la liste actualisée du contingent affecté à Viroflay pour l'année à venir pour chaque bailleur comparée avec le nombre de réservations que nous avons eu en 2024 ? »

Mr LEBRUN : « Je m'y engage. C'est un sujet qu'on regardera attentivement parce qu'on ne tient pas à voir passer sous notre nez des attributions qu'on aurait dû avoir.

Une autre chose essentielle à savoir : c'est le fait que, jusqu'à présent, on savait identifier, logement par logement, l'endroit où ils étaient, la typologie du logement, sa taille, sa catégorie – PLAI, PLUS, PLS – tout cela était identifié.

Dans le cadre de cette gestion en flux, c'est un gloubi-boulga dans lequel on n'est pas certain de pouvoir récupérer des logements qui correspondent aux besoins de notre population.

Là-dessus, nous serons très attentifs parce nous voulons pouvoir loger notre population. Nous essaierons de faire un bilan autant que possible dès la première année de mise en place de cette gestion en flux.

Je croise les doigts pour que cela fonctionne, mais j'avoue que je ne comprends pas bien le sens de cette réforme.

À Viroflay, il y a très peu de logements sociaux vacants depuis des années parce que, dès qu'il y en a un libre, nous l'attribuons immédiatement.

Vous le savez, Mme SÜBERKRÜB vous participez à la Commission d'attribution. Peut-être que dans d'autres villes cela ne se fait pas comme cela.»

Mr ISSAKIDIS : « Mr le Maire et vous tous, mes chers Collègues, je ne comprends pas la dynamique de ces conventions dès lors qu'elles sont basées sur la vacance moyenne rapportée chaque année par tel ou tel bailleur social.

Il y a un décalage dont je ne comprends pas la logique – mais je ne suis peut-être pas le seul – où, d'un côté, on aurait 6 %, pour reprendre le chiffre qui a été donné.

Mais quelle influence, finalement, sur l'affectation ou la redistribution de la nature des logements pour le futur ? Sauf si on est en train de passer d'une logique de logement social, qui, à mes yeux, est complètement absurde et périmée, pour aller vers une approche qu'on appelle le « ménage social », ce qui décroïssonne à ce moment-là le PLAI, le PLS, parce que ce sont les personnes qui sont attachées à ce statut et non plus le logement lui-même.

Mr VENNIN : « Je serais absolument incapable de spéculer sur les intentions du législateur. Mais pour le souvenir que j'en ai, lorsque la loi ELAN a été votée, un état des lieux des vacances sur le parc social avait été établi en France et ici à Viroflay ou dans les Yvelines.

Effectivement, il y a un rapport offre/demande qui fait que l'optimisation des logements vacants ne se pose pas. Il existait – il existe encore probablement – des territoires en France, notamment des territoires ruraux, sur lesquels le rapport offre/demande est complètement différent et où il y a une inadéquation entre le type de logement vacant et la demande sociale.

L'intention, je pense, du législateur, c'est de rapprocher les deux en mettant en place ce dispositif qui est quand même un dispositif assez lourd qui va demander beaucoup de surveillance et de suivi technique de la part des communes, mais également beaucoup de travail des bailleurs sociaux qui vont être forcés de faire des reportings tous les trois mois pour essayer d'ajuster l'offre par rapport à la demande. »

Mr LEBRUN : « Je peux dire une chose, c'est que, pour l'instant, les bailleurs sociaux ne se précipitent pas et les communes non plus.

À l'heure actuelle, au sein de Versailles Grand Parc, une seule convention a été signée entre une ville et un bailleur social.

En tous cas, la notion de « logement social » qui pourrait être transformée en notion de « ménage social », n'est pas du tout à l'ordre du jour, ce qui est dommage parce qu'on peut très bien imaginer que des personnes n'étant pas dans un logement dit « social » financé par le principe du logement social, puissent quand même bénéficier des aides d'un loyer dans le privé.

Si on est passés de 20 % à 25 % de logements sociaux, en obligation, ce n'est pas non plus un hasard, c'est bien pour en construire également.»

Mr VENNIN : « Je me permets simplement de finir en disant que ces dispositions de la loi ELAN ont été confirmés par la loi 3DS qui a demandé à ce que toutes les conventions soient signées avant la fin de l'année 2024. »

Mr LANSELLE : « Juste une remarque. Comme nous ne maîtriserons pas le stock de logements attribués, cela va être encore plus difficile de vérifier que les logements sont salubres – à Viroflay, on n'a pas trop de souci, mais quand même – et que les conditions soient optimum pour les locataires. »

Mr LEBRUN : « je prendrai un exemple. Les bailleurs vont recevoir les congés de leurs locataires. Le bailleur le reçoit, il se dit - Quel réservataire - ? Bon, la Préfecture ». On peut espérer que la Préfecture ne va pas nous prendre toutes les attributions jusqu'au mois d'octobre et après que la Ville aura les dernières attributions hypothétiques.

Après, le bailleur va nous dire « C'est votre tour. Il se trouve que c'est un appartement T1, T2, T3, T4 en mode PLAI, PLUS, PLS ». Si nous avons les caractéristiques du logement, la Ville trouvera les candidats potentiels qui répondent, comme on le fait actuellement.

Cela se faisait très bien avant, c'est cela qui est incompréhensible.

Sachant les lois qui avaient été envisagées en 2024, prévoyaient de pouvoir davantage décentraliser les attributions au Maire. C'est une demande des maires de pouvoir attribuer des logements.

Il est normal que la Préfecture ait aussi des droits d'attribution, mais les maires ont aussi besoin de pouvoir avoir un regard sur la population. Parce qu'on sait très bien que le peuplement d'un immeuble social doit aboutir à un équilibre. Des locataires qui présentent des difficultés sociales ne peuvent se rajouter dans un immeuble à d'autres locataires qui présentent eux-mêmes des difficultés du même genre. Je ne cible aucun immeuble dans Viroflay. Il est important de pouvoir avoir une adéquation, d'avoir des immeubles dans lesquels règnent le calme et la bonne

entente. Les Maires doivent avoir un droit de regard sur les attributions tout en logeant des personnes qui en ont franchement besoin et qui ont des revenus très faibles.

On pourrait dissenter pendant des heures sur le sujet.

Le sujet du logement nous occupe déjà beaucoup et je suis très fier de ce que nous sommes parvenus à faire, avec les équipes successives et durant ce mandat avec Jean BERNICOT, sur les évolutions en termes de logement dont les logements sociaux sur Viroflay. Même si parfois, j'entends – mais de moins en moins – des personnes dire qu'il y a trop de béton.

Mais je pense que ce sont des personnes qui n'écoutent pas les médias, qui n'entendent pas qu'il y a aussi une pénurie de logements en France et encore plus en Île-de-France.»

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE les termes de la convention tripartite pour la gestion en flux du contingent de logements communal et intercommunal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir avec les bailleurs sociaux concernés, et tous documents y afférents.

7) AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE POUR 2025

Mr BROSSET : « Mr le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'une délibération habituelle puisque nous la votons tous les ans à la même période.

Comme vous le savez désormais, le Conseil Municipal peut autoriser les commerces de détail, y compris alimentaire ainsi que les concessions automobiles à ouvrir certains dimanches dans l'année.

En concertation avec les syndicats et les professionnels en fonction, il est proposé d'autoriser les concessionnaires à ouvrir les dimanches 19 janvier, 16 mars, 13 avril, 11 mai, 15 et 22 juin, 6 juillet, 14 septembre, 12 et 19 octobre, 30 novembre et 7 décembre 2025, et les commerces de détail y compris alimentaires les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025. Ainsi les concessions automobiles pourront rythmer leurs ouvertures en fonction des campagnes publicitaires des constructeurs et les commerces de détail de s'organiser en fonction des fêtes traditionnelles de fin d'année.

Cette délibération est également pour moi l'occasion d'attirer l'attention de tous sur la situation précaire des commerces de proximité qui ont bien du mal à survivre face à la concurrence de sites de vente en ligne et des grands centres commerciaux.

Si on parle uniquement des librairies indépendantes, une grande partie d'entre elles se trouvent en difficulté et la plupart seront déficitaires d'ici deux ans selon le Syndicat de la Librairie Française. Inutile de détailler la menace que cela fait peser sur le dynamisme de nos centres-villes.

C'est pour cela que la Ville de Viroflay, à travers ses élus, ses services et avec l'aide de ses prestataires et partenaires, se bat chaque jour pour soutenir le commerce local.

Parmi les actions que nous menons, nous pouvons citer les animations : c'est l'occasion pour moi de vous rappeler qu'aura lieu demain soir un apéro shopping dans le quartier Verdun après celui qui a eu lieu dans le village vendredi dernier.

Le 15 décembre prochain se tiendra également le marché de Noël dans la Halle Leclerc.

Voilà pour les animations.

On peut également souligner la communication que nous faisons grâce aux réseaux sociaux, au magazine de la Ville ou encore le guide de la Ville qui vient juste d'être mis à jour, des subventions pour aider les commerçants à rénover leur devanture et la rénovation des quartiers comme celui du village qui est en cours de travaux et qui va dynamiser le quartier.

Ces efforts resteront vains si les Viroflaysiens ne fréquentent pas leur commerce de proximité.

C'est pourquoi, en cette période de fêtes, j'invite chacun et chacun à faire ses emplettes dans les nombreux commerces que comporte notre ville : épicerie fines, magasins de jouets, librairies, boutiques de décoration, boucheries, poissonneries, fromageries, cavistes, il y a tout pour faire un Noël 100 % viroflaysien.

Offrez un cadeau qui a du sens, vous ferez plaisir à la personne qui le reçoit, mais aussi à vos commerçants, à vos élus et aux services de la Ville qui travaillent chaque jour à vous offrir un centre-ville dynamique.

Et pour rappel – et j'en reviens à la délibération du soir – les commerces de détail y compris alimentaires seront ouverts les dimanches 2 décembre afin de vous contenter pour ces fêtes de fin d'année.

Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « Bravo. Il n'y a plus rien à dire. Il faut féliciter effectivement les commerçants qui s'activent. Je trouve qu'on a vraiment la chance d'avoir ces types de commerce dans Viroflay et je voulais remercier l'équipe des élus à la Vie Économique et au Commerce sous la houlette de Christine CARON. Arnaud BROSSET en fait partie, c'est pour cela qu'il vous a rapporté cette délibération.

Pour les concessions automobiles, je vous rappelle qu'il faut se précipiter parce qu'à partir du 1^{er} janvier, un certain nombre de voitures ne pourra plus rouler en journée dans les grandes villes françaises, les Crit'Air 3, je crois. Elles seront interdites à partir du 1^{er} janvier de 8h à 20h et même dans certaines villes comme à Lyon je crois, 7j/7, 24h/24 »

Mme CARON : « Je pense qu'on pourrait compléter par le fait qu'il y a, ce dimanche, la vente des créateurs qui sont installés dans la Halle Leclerc de 11h à 18h. »

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DONNE un avis favorable aux ouvertures dominicales 2025 mentionnées ci-dessous :

- Liste 1 : Commerces de détail y compris alimentaire (Code APE 47) : les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.
- Liste 2 : Concessions automobiles (Code APE 45) : les 19 janvier, 16 mars, 13 avril, 11 mai, 15 et 22 juin, 6 juillet, 14 septembre, 12 et 19 octobre, 30 novembre et 7 décembre 2025.

8) RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 SIGEIF

Mme HERMANN : « Ce rapport présente d'abord les faits marquants sur le plan de l'énergie en 2023 qui a été marqué par le retour à la normale sur les marchés pétroliers, une baisse du prix du gaz qui avait beaucoup augmenté en 2022 suite au conflit ukrainien, un retour en grâce du nucléaire avec l'accélération du réchauffement climatique et un marché du véhicule électrique en expansion avec l'accélération et la montée en gamme de l'IRVE. Le SIGEIF a suivi ces évolutions. Je vais vous donner quelques informations sur le territoire du SIGEIF.

- En ce qui concerne le gaz, c'est la fin du déploiement du compteur GAZPAR : tous les compteurs ont été posés sur la concession et le réseau de gaz sur le territoire se prépare à accueillir 100 % de gaz vert d'ici 2050. En ce qui concerne la concession électricité, le principal évènement est la signature fin 2023 d'un PPI entre SIGEIF, ENEDIS et EDF pour la période 2024-2027 avec l'ambition d'accélérer la modernisation du réseau et une convention relative à l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

- En ce qui concerne le développement des mobilités propres, le SIGEIF est très engagé dans le développement de nombreux projets et dans le domaine solaire avec également des projets dans le domaine du biogaz.

- Il contribue aussi à l'installation, l'entretien et l'exploitation des IRVE. Sur le territoire il y a 991 points de recharge installés par le SIGEIF, ce qui en fait le premier réseau public de bornes de recharge en Île-de-France hors Paris.

- Comme toujours, le SIGEIF intervient en coopération décentralisée sur des programmes solaires, biogaz dans des territoires particulièrement défavorisés comme en Arménie, à Madagascar ou au Sénégal.

Si on fait un petit zoom sur Viroflay, en gaz, il y a 4 196 clients sur la commune. On note un léger fléchissement en 2023.

En revanche, le taux de dommage aux ouvrages reste stable, un peu supérieur toutefois à ce qui a été enregistré en moyenne sur le SIGEIF. En électricité, on a un petit peu plus de clients, 9 054.

Les travaux d'enfouissement sur la commune ont concerné 1 220 m de voirie, en particulier le quartier Marquette, la rue d'Estienne d'Orves, la rue François Gaillard, pour un montant d'un peu plus de 610 000 € dont les deux tiers sont financés par ENEDIS et le SIGEIF. En ce qui concerne l'IRVE, fin 2023, il y avait 12 points de recharge qui étaient installés et qui avaient mis en service, 9 points en 22 kW et 3 en 24 kW. Il y avait eu 3 904 recharges qui avaient été comptabilisées fin 2023.

Voilà pour le bilan de l'année 2023 et tous ces documents sont à disposition donc je vous propose de prendre acte de la communication de ce rapport. »

Mme EGAL : « Juste une petite question. Nous avons parlé tout à l'heure de l'école Lamartine avec un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques avec l'interrogation de trouver des fonds.

La question naturelle vient du côté SIGEIF : est-ce que le SIGEIF soutient, par des subventions, certains aménagements sur la ville ? Le SIGEIF apporte-t-il également du conseil et sur quels points Viroflay en a-t-elle bénéficiés ? »

Mme HERMANN : « LE SIGEIF apporte du conseil sur les projets d'énergies renouvelables. On adhère d'ailleurs avec eux à une convention particulière sur les projets EnR&R. En termes de subvention, c'est, à mon avis, peu probable, mais en termes de conseil et d'accompagnement sur les projets, oui. »

Mr LEBRUN : « Je ne crois pas que le SIGEIF subventionne les installations photovoltaïques. Mais nous vérifierons. »

LE CONSEIL

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France.

9) PARTICIPATION DE LA VILLE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE SES AGENTS

Mr LEBRUN : « A partir du 1^{er} janvier 2025, la Ville doit contribuer à financer la garantie de prévoyance pour les agents qui en font la demande.

Il se trouve que nous avons confié, depuis un certain nombre d'années, au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) le soin de faire des contrats avec un certain nombre d'acteurs assurantiels. Le CIG a choisi le groupement VYV et MNT pour la période 2024-2030 et les agents de la Ville qui voudraient souscrire une prévoyance seront orientés vers ce contrat du CIG.

Nous vous proposons de fixer aujourd'hui même la participation mensuelle de la Ville à la prise en charge de ces contrats par les agents qui le souhaitent à 12 € par agent et par mois, sachant que le minimum légal est de 7 € et que 12 € correspond au montant alloué par les Villes de alentours.

La prévoyance couvre les aléas de la vie tels que la maladie, l'invalidité, les accidents non professionnels. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité du Comité Social de Territoire.»

Mme SÜBERKRÜB : « Nous allons voter pour cette délibération. Par contre, nous regrettons de ne pas avoir reçu d'informations chiffrées, notamment sur le montant des prestations proposées par le groupe VYV et le coût d'adhésion pour les agents. Il serait plus équitable de différencier la participation de la Commune suivant les différentes catégories des agents, ce qui se fait chez GPSO.

Sinon, pourriez-vous nous confirmer ce qu'il en est de la complémentaire santé proposée par la Ville aux agents ? Est-ce qu'elle existe ou pas ? »

Mr LEBRUN : « Pour la complémentaire santé, je n'ai pas d'information particulière à vous donner. Vos questions peuvent être posées en commission thématique pour qu'on puisse vous apporter des réponses. »

Mme SÜBERKRÜB : « Il n'y avait pas de commission spécifique. »

Mr LEBRUN : « Si, il y a eu la commission Finances mardi soir à laquelle Mme EGAL a participé.»

Mme EGAL : « La question des ressources humaines n'est jamais abordée dans cette commission. »

Mr LEBRUN : « Néanmoins, vous êtes destinataires de l'ordre du jour et des délibérations en amont. Si vous avez une question, posez-la.

Nous vous apporterons la réponse dans les jours précédents le conseil municipal. On doit avoir une grille des pourcentages des taux de cotisation.

Quant à la modulation de la participation, il y a peut-être certaines collectivités qui le font, les villes aux alentours ne le font pas non plus : c'est une participation fixe, quelle que soit la catégorie d'agent.

Nous vous proposons de voter une participation fixe de 12 €, quelle que soit la catégorie des agents. »

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'accorder sa participation financière pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès selon la convention conclue par le CIG :

La participation employeur : Le niveau de participation financière aux contrats des agents la Ville sera fixé à 12 € bruts/agent/mois.

Les agents bénéficiaires de la participation employeur : La participation financière sera accordée aux agents : - Fonctionnaires titulaires et stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé, Et - Recrutés par la Ville pour faire fonctionner ses services Et - Occupant un poste inscrit au tableau des emplois et des effectifs de la Ville.

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé ; l'adhésion de l'agent reste individuelle et facultative.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou contrat d'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CIG Grande Couronne à compter du 1er janvier 2025.

Mr LEBRUN : Deux questions écrites m'ont été envoyées, l'une du groupe V.C.V. et l'autre du groupe CITES. Monsieur FOURNIER, je vous laisse la parole.

Mr FOURNIER : « Mr le Maire, mes très chers Collègues,

Si Viroflay a fait une avancée, il y a quelques mois, en faveur des mobilités douces en général et de l'usage du vélo en particulier avec le passage à 30 km/h sur l'ensemble de notre ville et la signalisation de quelques doubles-sens cyclables. Nous pensons qu'il y a une forte marge de progression possible en faveur de la sécurité des usagers grâce à de vrais aménagements cyclables.

Notre question d'aujourd'hui porte sur la voie VIF n° 3 – VIF comme « Vélo Île-de-France » – qui va de Villepinte à Maurepas.

Ce projet, initialement nommé « RER Vélo » est porté par le collectif Vélo Île-de-France puis soutenu par Valérie Péresse lors du déconfinement de 2020 et maintenant porté et subventionné par la Région Île-de-France. Il s'agit de soutenir et d'organiser l'aménagement d'axes stratégiques cyclables pour soulager les transports en commun et le trafic automobile avec, en principe, la sécurité, le confort, la continuité, l'efficacité, la lisibilité et la capacité.

La voie VIF n° 3 suit la Seine jusqu'au pont de Sèvre puis traverse les villes de Sèvres, Chaville, Viroflay et Versailles le long de la D 910 et de la D 10, c'est-à-dire tout le long de l'avenue du général Leclerc à Viroflay. De nombreux cyclistes empruntent déjà cette voie au quotidien pour rejoindre leur lieu de travail – on parle maintenant de « vélotaf » – mais aussi pour des dessertes locales de la vie courante utilisant le vélo comme un moyen de transport et non uniquement comme une activité sportive.

Comment, à Viroflay, est aménagée cette voie ?

Aux deux extrémités il y a des bandes cyclables sur la chaussée. Entre la pointe de Chaville et la sente Pilot – c'est-à-dire juste avant la bibliothèque – puis entre les Arcades et Versailles. Il y aurait donc la place pour réaliser de vraies pistes cyclables entre le trottoir et les places de stationnement qui apporteraient plus de sécurité aux cyclistes.

Sur la partie centrale, entre la sente Pilot et la rue d'Estienne d'Orves, il y a des pistes cyclables sur les trottoirs, parfaites pour un usage familial, mais partagées avec les piétons et coupées dans un sens les jours de marché, elles ne peuvent pas suffire dans le cadre d'un axe vélo Île-de-France.

Des associations de cyclistes de Viroflay vous ont déjà fait des propositions pour contourner cette portion. Il y a en plus des problèmes d'accès à la piste cyclable actuelle, notamment à l'angle de la rue des Combattants où une élève de l'école de vélo de Chaville a chuté en essayant d'aller sur la piste cyclable. Enfin, la portion entre la rue d'Estienne d'Orves et les Arcades n'a aucun aménagement.

En attendant des travaux futurs sur cette portion, ne serait-il pas possible de rabattre les stationnements en épi et de signaler temporairement une piste cyclable ?

Alors que les villes de Sèvres et de Chaville ont mis à l'étude voire à l'expérimentation plusieurs solutions, la solution paraît bloquée à Viroflay.

Quels sont les projets et les actions en cours concernant l'aménagement de cette voie cyclable VIF n° 3 à Viroflay ? Merci.

Mr LEBRUN : « Bien, Mr FOURNIER, la réponse va vous être apportée par le spécialiste du plan vélo à Viroflay, Mr Jean-Philippe OLIER. »

Mr OLIER : « Merci, Mr le Maire, Mes chers collègues,

La question posée par la liste *Viroflay, C'est Vous* est pour le moins surprenante.

En effet, elle concerne des points qui ont tous été présentés lors de notre premier conseil municipal de l'année, le 8 février 2024 lorsque le Conseil a formellement adopté son Document Stratégique Cyclable.

Tout ce qui y était contenu n'était d'ailleurs pas nouveau pour ceux qui avaient accepté de participer aux différentes réunions de concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

La seule nouveauté était le deuxième volet de ce Document Stratégique Cyclable qui était le plan d'action triennal qui détaillait, à la demande de la Région, année par année, ce qui était prévu de réaliser pour mettre en œuvre cette stratégie cyclable.

En gros : après la stratégie, la tactique.

Le Conseil les avait votés à l'unanimité. Je me permets d'ailleurs de citer in extenso la très brève intervention de Mr LANSELLE qui parlait au nom de votre liste : « Vous aurez l'unanimité puisque vous nous avez expliqué qu'il y avait une continuité et que le projet ne s'arrêterait pas là. C'est cela qui est important et qui était nécessaire d'être ajouté aujourd'hui. Nous vous remercions de ces compléments. »

Je ne citerai pas l'intervention de Mme SÜBERKRÜB au nom du groupe CITES, cette intervention était longue, mais très positive également et posait peu ou prou les mêmes questions que celles que vous posez aujourd'hui. Pour raccourcir, vous pouvez retrouver tout cela dans les 19 pages du dossier et les 4 pages du compte rendu de cette délibération du mois de février.

Maintenant, sur le fond, je réponds à vos questions, Mr FOURNIER.

Vous commencez par noter « quelques doubles-sens cyclables ». Je ressens une certaine critique. En fait, si on examine la carte des rues à sens unique voiture, on voit que les deux tiers de ces rues en sens unique se sont vues autorisées au double-sens cyclable dont certaines, d'ailleurs, avec la mise en place d'une bande cyclable.

A contrario, en regardant encore plus attentivement, la plupart des rues interdites au double-sens cyclable ne sont pas pénalisantes pour le déplacement des cyclistes, car existent des itinéraires alternatifs parallèles, plus sécurisants et pas vraiment plus longs.

Concernant le VIF n° 3, vous évoquez son utilisation par les vélotafeurs et aussi pour la desserte locale.

Certes, mais je me permets de compléter, de corriger en élevant un peu le débat.

Comme exposé dans le Document Stratégique Cyclable, il y a différents niveaux de planification, Région, VGP, Ville, adaptés à des besoins différents : des distances supérieures à 10 km pour le niveau régional, quelques kilomètres pour le niveau communautaire ou un usage local. Ces besoins différents correspondent nécessairement à des vitesses de cyclistes différentes. En particulier le VIF, à l'échelon régional, correspond à des usages où la vitesse des cyclistes est comparable à celle des voitures en centre-ville.

En conséquence, la piste cyclable sur trottoir ne peut pas être utilisée par des vélotafeurs sérieux, sauf à fortement réduire leur vitesse proche de celle des piétons.

Vous observez ensuite que la piste cyclable n'est pas utilisable en centre-ville les matins de marché et que les deux associations de cyclistes viroflaysiens m'avaient fait des propositions de contournement. C'est exact, je vous en ai parlé lors des concertations et cela a été réalisé fin 2022 par la création d'une bande cyclable rue d'Hassloch.

Vous signalez également des problèmes d'accès à la piste cyclable du centre-ville en citant le seul endroit problématique que présente, pour les cyclistes, la traversée en bas de l'avenue des combattants et, par conséquent, la nécessité d'y accéder plus loin de façon dangereuse où une chute se serait produite.

Cet accès difficile ne nous avait pas échappé, car ce sujet avait été abordé sur place avec les deux associations – sous une pluie battante, je me souviens – et cela a été corrigé la semaine dernière.

Des esprits chagrins pourraient objecter que ce fut bien long à réaliser, mais la réfection de l'avenue des Combattants en début d'année puis les travaux inattendus de GRDF sur la RD 10, nous ont obligés à différer.

Mais c'est fait, allez donc voir et vous observerez que cet aménagement cyclable a été réalisé au détriment des piétons qui me le font déjà savoir. Il y en a même autour de la table.

Je me pose encore la question de l'utilité de cette dépense d'ailleurs. En effet, tout cycliste apprend très vite – certes parfois à ses dépens – que le franchissement d'un obstacle longitudinal, trottoir ou rail, nécessite de le prendre avec un certain angle pour éviter la chute.

Enfin, entre la rue Estienne d'Orves et les Arcades, il n'y a pas d'aménagement, c'est exact, mais vous n'ignorez pas que deux chantiers immobiliers se sont succédé ces dernières années et qu'un troisième va démarrer prochainement pour transformer en plus de 18 mois des bureaux en 32 logements sociaux.

Outre la gêne provoquée par ces chantiers sur l'espace public, un tel aménagement de tronçon nécessite, entre autres, de modifier l'arrêt de bus, le tout pour un coût supérieur à 100 000 €.

La conclusion de votre question mentionne Sèvres et Chaville qui auraient, dites-vous, étudié voire expérimenté certaines solutions alors que Viroflay paraît bloqué.

Qu'en est-il réellement ?

À Sèvres a été créée une piste cyclable centrale appréciée des vélotafeurs – il y en a autour de la table qui me l'ont confirmé et encore, certains rêvent d'un aménagement homogène sur toute la ville de Sèvres – mais qui ne satisfait ni les automobilistes souhaitant traverser ni les cyclistes locaux. Et, bien évidemment, le débouché sur le plat de spaghetti du pont de Sèvres est unanimement considéré comme anxiogène, car non aménagé pour les cyclistes.

À Chaville, les projets du Conseil Départemental dont les études ont commencé il y a 10 ans ont fait l'objet de très fortes oppositions et même manifestations, car il nécessitait d'abattre tous les platanes d'alignement.

Je ne sais pas si ce sujet a réellement avancé, en tous cas le projet intégrant une piste cyclable sur le trottoir prévoyait un début de travaux en 2022. Donc c'est compliqué.

Nous sommes ici au cœur de la question du conflit d'usage de l'espace public entre piétons, cyclistes de toute taille et de toute vitesse et automobilistes et le stationnement, et les arbres. Chacun voit midi à sa porte, mais chacun doit faire des concessions aux autres et, avant tout, chacun doit respecter les autres.

De même que les cyclistes aimeraient plus de respect de la part des automobilistes, de même les piétons aimeraient être respectés par les cyclistes. Le Code de la route encadre tout cela et doit être respecté par tous. La cohabitation est surtout une question d'éducation et de civisme.

Voilà, Mr le Maire. »

Mr LEBRUN : « J'ajoute juste deux mots : c'est aussi une question financière puisque les aménagements de ce type-là nécessitent de revoir quasiment totalement les profils de l'avenue.

Quand je dis « profils », c'est déplacer les fils d'eau qui représentent des coûts considérables. Je rappelle aussi pour ceux qui ont été attentifs qu'il a été question récemment que le Plan Vélo du gouvernement disparaisse totalement avec ses financements annoncés.

J'espère en tous cas que la piste cyclable que vous envisageons de faire le long de la forêt, route du Pavé-de-Meudon, pourra être réalisée malgré ces subventions certainement compliquées à trouver.

Merci pour cette longue réponse.

C'est vrai que j'ai pris moi-même l'avenue ce matin, entre Chaville et Sèvres et hormis la piste cyclable centrale, je n'ai rien vu de très différent de ce qu'on a pu faire à Viroflay sur les bandes cyclables sur les deux tiers de l'avenue. A Chaville, les bandes cyclables étaient parfois plus étroites que celles de Viroflay.

La seconde question, c'était une question de Mme EGAL, enfin du groupe CITES »

Mme EGAL : « Mr le Maire, les habitants de Viroflay et des communes voisines qui fréquentent régulièrement la portion de l'avenue du Général Leclerc depuis Chaville jusqu'à la Médiathèque attendent depuis longtemps la réfection de cette partie de l'avenue.

Il en est de même en direction de la place Louis XIV. Les cyclistes qui se déplacent sur cet axe souhaitent une continuité de l'aménagement sur l'avenue depuis Chaville jusqu'à Versailles. La traversée de Viroflay alterne entre bandes cyclables, pistes sur le trottoir et absence d'espace dédié. Les différentes associations ont fait des propositions pour d'autres aménagements. À ce stade, nous n'avons pas connaissance des options retenues pour l'avenir.

Les espaces réservés au stationnement en épi sur l'avenue sont, pour la plupart, sur un sol très dégradé, constitué essentiellement de terre et de quelques reliquats d'enrobé, ce que les habitants déplorent.

Sur l'avenue, seuls certains tronçons sont rénovés sans grande cohérence, au gré du renouvellement urbain qui s'opère sur cet axe. À l'occasion de ces rénovations, comme récemment face à la crèche Jeanne Jaeger, la portion réservée au stationnement est goudronnée, c'est-à-dire rendue imperméable, ce qui amène notre question.

Alors que des travaux importants sont progressivement engagés pour désimperméabiliser les cours d'école ou les espaces de jeux, quand comptez-vous engager une réflexion sur les espaces de stationnement ?

Nous avons constaté que le parking de la Mairie avait fait l'objet d'un aménagement tout à fait intéressant. Il nous semble qu'il conjugue accessibilité, verdure et perméabilité : c'est une solution parmi d'autres. Comptez-vous généraliser cette solution à d'autres espaces de stationnement publics ? Nous vous remercions pour les réponses que vous pourrez apporter à ces questions.»

Mr LEBRUN : « Je vais vous répondre directement.

Vous le dites – les gens attendent depuis longtemps la réfection des différentes parties de l'avenue- .

Nous avons un projet sur l'ensemble de l'avenue avec une configuration piste cyclable sur le trottoir notamment et un stationnement longitudinal sur l'ensemble de l'avenue.

Le coût était considérable et financé à 100 % par la Ville, le Département n'intervenant pas dans l'aménagement de la partie trottoir et piste cyclable. D'autres priorités dans le domaine des équipements publics de la ville ont pris le relais, je ne les cite pas, mais vous les connaissez tous.

S'il y a un tronçon de l'avenue à refaire, ce serait certainement entre l'avenue des Combattants et les Arcades pour continuer l'aménagement du centre-ville tel qu'il a été fait entre la bibliothèque et la rue d'Estienne d'Orves.

Vous dites que les habitants déplorent que le sol des espaces réservés au stationnement sur l'avenue vers Chaville et vers Versailles soit dégradé.

Plusieurs m'en ont déjà parlé en demandant de poser de l'enrobé comme ailleurs pour qu'ils puissent bénéficier d'un trottoir qui soit praticable au moment où il y a de la pluie.

En l'occurrence, nous avons engagé une réflexion sur la désimperméabilisation d'un certain nombre d'espaces – vous l'avez dit vous-même sur les cours d'école, sur un certain nombre de squares également – cela se fait de façon progressive.

La question des espaces de stationnement est plus délicate.

Vous citez l'exemple du jardin de la mairie, du parking de la mairie sur lequel nous avons fait cet aménagement, cette sorte de dalle qui remplaçait de l'evergreen,

Nous remarquons que la verdure mise entre les places de stationnement ne subsiste pas aux voitures qui circulent dessus, qui s'y garent.

Cette solution n'est envisageable que sur des espaces limités ou des parkings plus privatifs en quelque sorte plutôt que des parkings accessibles à tous, voire même à des camions, des engins de chantier qui peuvent endommager ce type d'aménagement plus perméable.

Je sais que certains industriels se penchent sur certains revêtements davantage drainants et plus poreux pour laisser passer l'eau et être plus perméables.

Quand il y a des orages, n'importe quel système aura du mal à absorber l'eau venant du ciel.

Pour l'instant, on regarde ce qui existe, mais il n'est pas envisagé de modifier les espaces de stationnement pour les rendre davantage perméables.

Ces espaces sont réaménagés au fur et à mesure des projets immobiliers qui voient le jour, comme celui devant la crèche Jeanne Jaeger, financé par Bouygues. L'enrobé dégradé est remplacé par de l'enrobé réel selon l'avancée des projets immobiliers.

L'autre point délicat d'un point de vue de l'aménagement durable, est le fait qu'il y ait des arbres donc des racines. Si vous regardez la façon dont les arbres se développent sur l'avenue, les racines sont affleurantes pour un certain nombre d'entre elles, ce qui fait que prévoir un aménagement avec un certain nombre de caractéristiques qui satisfassent l'ensemble des usagers va être difficile sans être amené à endommager les racines. Il faut forcément un peu décaisser et quand il y a des racines apparentes, on ne peut pas le faire.

Regardez à Chaville, c'est édifiant : il y a des endroits où certaines places de stationnement sont complètement condamnées par les racines qui affleurent.

Pour l'instant, on regarde. Peut-être que la technique va évoluer et que l'on aura des revêtements davantage absorbants puisqu'une des problématiques – et vous avez raison de le dire – c'est bien de faire en sorte que l'eau qui tombe ne ruisselle pas et puisse être, autant que possible, absorbée sur place.

Mais cela nécessite une évolution technique certainement plus que des aménagements tels qu'on peut les voir.

Des places sur le domaine public au Chesnay-Rocquencourt ont été conçues sur ce modèle il y a un an, mais elles sont dédiées aux bornes de recharges électriques et pas accessibles aux camions et camionnettes.

La question se pose éventuellement au parking Costes et Bellonte pour intégrer ce type de problématique.

Mais le stationnement le long de l'avenue me paraît un peu plus difficile à être traité sous un plan plus perméable. »

Mme EGAL : « J'entends. Pour compléter, quand on voit les parkings qui ont été faits à côté de la piscine par exemple, c'est une question qu'on aurait pu se poser à ce moment-là, faire cet aménagement que vous avez ici, à côté de la mairie.

J'entends bien que les choses qui sont anciennes existent. Mais chaque fois que l'on fait un réaménagement, et vous avez rappelé les coûts de voirie très élevés, cela vaut la peine de se poser ces questions plutôt que d'être amené à désimpermeabiliser des zones qui le sont aujourd'hui.

Nous sommes en train de faire la démarche inverse en fait : rendre imperméables des zones qui étaient perméables. Je pense que, vraiment, cela vaut la peine de se poser la question. »

Mr LEBRUN : « À l'inverse, on essaie de désimpermeabiliser des endroits qui étaient imperméables dans les squares.

Ces sujets d'imperméabilisation des sols sont des sujets que je qualifie de relativement récents.

Lorsqu'on a conclu le contrat avec OPALIA pour la piscine, il y a pratiquement sept ans, les sujets étaient moins prégnants qu'ils ne le sont maintenant.

Peut-être qu'effectivement, si on le faisait maintenant, on ne le ferait peut-être pas de la même façon.

Je vous propose de clore notre séance.

Je vous souhaite un joyeux Noël, de bonnes fêtes de fin d'année et de bonnes vacances pour ceux qui en prennent.

Merci à vous. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h23.